

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 7 octobre 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absente excusée : Sonia BAUDOUIN.

I. Élection du secrétaire

Christian MONTCUIT a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du vendredi 28 août 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Éclairage public : horaires d'extinction

Valérie FRÉMOND rappelle au conseil municipal sa proposition de retarder d'une heure l'extinction de l'éclairage public, soit minuit au lieu de 23 heures, sur l'ensemble de la commune. Cette proposition est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention (Michel BOIVIN).

Le maire rappelle l'engagement pris par le précédent conseil municipal pour réduire les dépenses, notamment en matière d'éclairage public. Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir engager au plus vite le changement de certaines horloges qui programment l'éclairage public jusqu'à 1 heure. Le conseil municipal donne son accord et charge Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, du suivi de cette opération.

IV. Demande de Philippe LECOILLARD d'alignement de la parcelle AB 194 sur la parcelle AB 213

Le maire propose au conseil municipal d'accorder à monsieur Philippe LECOILLARD le droit de clôturer en droite ligne la partie sud de la parcelle cadastrée AB 193, dont il est locataire sur la zone conchylicole. Il précise que l'alignement en cause se ferait sur la parcelle AB 213, propriété de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve la proposition du maire à l'unanimité.

V. Achat d'une auto-laveuse pour le groupe scolaire et la mairie

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe aux affaires scolaires, propose au conseil municipal l'acquisition d'une auto-laveuse pour le nettoyage du groupe scolaire. Elle indique que cet outil facilitera la tâche du personnel et respectera l'environnement, dans la mesure où il ne fonctionnera qu'avec de l'eau. Puis, elle présente deux devis qu'elle commente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide l'achat d'une auto-laveuse NILFISK SC351, au prix de 3 000 € TTC, comprenant plateau support de disque avec centreur et 1 lot de 5 disques et le paiement de cette somme en section d'investissement sur l'exercice 2015.

VI. Cotisation au SMEL pour l'année 2015 et rapport de la dernière réunion du SMEL

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir renouveler la cotisation d'adhésion au SMEL pour l'année 2015, pour un montant de 285.04€, soit une augmentation de 10.06€ par rapport à la cotisation 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et charge le maire d'effectuer le versement correspondant.

Le maire donne ensuite la parole à Danielle LEBARBIER pour le compte-rendu de la réunion de travail du SMEL du 9 septembre dernier.

1^{er} : présentation de l'équipe : 10 personnes : 5 ingénieurs et 5 techniciens dont 4 habilités à la plongée sous-marine ; sous contrats à durée déterminée, identifiés sur des projets (expérimentations menées en laboratoire, analyses en chimie, bactériologie et biologie, interventions en mer). Il y a aussi des stagiaires et 2 administratifs détachés par le conseil départemental.

2^{ème} : visite des locaux : 9 plateaux techniques dédiés à l'expérimentation et à l'analyse : stockage et tri mécanisé (en vue d'analyses d'échantillons issus d'expérimentations tant pour la pêche que pour la conchyliculture) ; expérimentations pêche et élevage (élevage et stabulation en circuit semi fermé) ; infestation expérimentale (système de confinement traitant les eaux usées avant rejet, procédures de décontamination) ; cryopréservation (conservation de gamètes, d'oeufs de divers organismes marins en vue de leur utilisation ultérieure) ; éclosion (oursins, pétoncles, huîtres, ormeaux, etc) ; macro algues (stabulation et sporulation d'espèces d'algues marines) ; micro algues (production de phytoplanctons) ; contrôle physiologique (maîtrise des paramètres environnementaux et biologiques) ; laboratoire d'analyses (physico-chimique, bactériologiques, suivi biométrique).

Les moyens d'intervention sont les suivants : 2 voitures, 1 camionnette, 2 quads, 1 tracteur, plusieurs remorques, 1 vedette, 1 pneumatique semi-rigide et tout le nécessaire pour la plongée sous-marine.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

3^{ème} : objectifs généraux : « être au service de la valorisation économique sur le territoire par un soutien aux productions des produits de la mer ». Les missions principales du SMEL : interface entre les professionnels de la pêche et de la conchyliculture d'une part et les scientifiques et les collectivités d'autre part ; identification des indicateurs de production et de milieu pertinents pour une gestion pérenne des productions ; soutien technique à la gestion des productions ; recherche appliquée et développement au bénéfice des professionnels ; diffusion de l'information auprès des professionnels.

Le SMEL travaille en collaboration avec d'autres structures similaires. Il est sollicité en remplacement d'IFREMER (désengagement de l'Etat). Il est sollicité également pour des interventions en eau douce. Les locaux sont exigus, un départ de Blainville est-il à envisager ?

VII. Acquisition de deux panneaux d'information pêche à pied de loisir

Thierry MOURLON informe le conseil municipal que, dans le cadre d'une expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative, l'agence des aires marines protégées (AAMP) coordonne au plan national le projet LIFE. Elle propose à certaines communes la mise en place de panneaux d'information « pêche à pied de loisir », sur lesquels les tailles, les outils et les périodes de pêche autorisés seront affichés.

La pose d'un panneau d'information est envisagée à la cale nord de Gonnevillle, sur le bâtiment communal anciennement SNSM et à la cale sud, sur la vigie.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet, sous réserve du coût et du montant de la prise en charge de ces panneaux par l'agence des aires marines protégées. Il charge Thierry MOURLON du suivi de cette affaire.

VIII. Proposition d'édition d'un agenda aux couleurs de Blainville-sur-mer

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué à la communication, informe le conseil municipal d'une proposition commerciale d'édition d'un agenda municipal payé par la publicité collectée auprès des commerçants et artisans. Il en indique le peu d'intérêt et propose de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

Le conseil municipal approuve la demande de Charly SAUSSAYE.

IX. Renouvellement de principe des baux des terrains de la zone conchylicole

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité, en vue de prochaines cessions de bâtiments en cours et à venir sur la zone conchylicole communale, de disposer d'une assurance de renouvellement des baux à construction consentis par la commune pour 36 ans et arrivant à échéance en 2018 et les années suivantes.

En conséquence, il propose au conseil municipal de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Suite à l'expiration, dans la zone conchylicole communale, des baux à construction consentis par la commune de Blainville-sur-mer pour une durée de trente six (36) années, le conseil municipal donne son accord sur le principe du renouvellement de ces baux pour la même durée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le texte ci-dessus et charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

X. Refonte de la voirie communale : consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour réalisation étude technique et dossier de consultation des entreprises

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, fait part du mauvais état de la chaussée et des problèmes d'écoulement des eaux pluviales de plusieurs voies communales.

Du fait de la complexité des travaux à entreprendre, il propose au conseil municipal de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude technique, du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie à réaliser sur les chemins de la Viaurie, de la Moularderie, de la Hurie, l'antenne de la Hervuerie ainsi que pour la réfection d'une partie du réseau d'eaux pluviales de la zone conchylicole communale ;
- charge Jean-Claude LECONTE de la consultation de plusieurs bureaux d'études susceptibles de réaliser la mission.

XI. Rapport de la commission des affaires scolaires – aménagement du plateau scolaire et de la cantine

Jessica DEVÉ donne lecture du rapport de la commission des affaires scolaires qui a eu lieu le 24 septembre dernier. Après lecture du premier projet de 2009 (toujours d'actualité) concernant les besoins exprimés par les enseignants, parents d'élèves et personnel communal, les pistes principales suivantes sont évoquées par la commission.

Aménagement cantine : mandater un cabinet conseil pour l'établissement d'un projet. Propositions à faire à monsieur VOGT. La cuisine serait faite sur place, pour les scolaires, les unités de vie, les repas du mercredi tous les 15 jours. Faire le calcul du nombre de repas qui seraient servis dans la future cantine. Il faudrait 2 salles de restauration : l'une pour les enfants et l'autre pour les adultes. La commission préconise l'utilisation de produits frais et locaux ainsi que la participation à des événements tels que « la semaine du goût ». Prévoir 2 services pour les scolaires, si possible.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

Plateau scolaire : pour les petits, prévoir un préau et/ou une cour couverte. La commission propose : une salle de travaux manuels avec eau et lavabos, éventuellement reconvertible en salle de classe si besoin dans l'avenir ; un préau fermé avec toilettes ; un plateau sportif (paniers, buts, traçage) ; une cour fermée plate ; un parking pour le car et les véhicules privés. L'entrée de la garderie doit être déplacée.

La commission souhaite rencontrer monsieur VOGT pour parler du projet.

Unités de vie non médicalisées : combien ? une dizaine ?

XII. Rapport de la commission du camping

Sylvie LAVILLE donne lecture du rapport de la commission du camping qui s'est réunie le 22 septembre.

1. **Rapport d'activité financière** : la location des 6 mobil-home a rapporté 21 202€, soit 842€ de plus qu'en 2014. La recette de la location des terrains pour mobilhomes s'élève à 200 340€, soit 4 610€ de plus qu'en 2014.

La partie camping a généré 23 730€, soit 3 059€ de moins qu'en 2014. Les ventes annexes ont rapporté 6 831€, soit 1 103€ de moins que l'année précédente.

A ce jour, le chiffre d'affaires réalisé est de 254 980€ soit 2 330€ de plus qu'en 2014. La clôture des comptes n'étant pas effectuée, ce chiffre sera ajusté en fonction des règlements restant à régulariser.

Pour le camping, la baisse s'explique par le retard de l'ouverture dû aux travaux, ce qui a représenté 2 mois de fermeture supplémentaires, en mai et en juin, et par de mauvaises conditions météorologiques en août.

Globalement ce fut une bonne saison, outre l'orage tombé sur le transfo dans la nuit du samedi au dimanche à la fin du mois d'août.

2. **Inspection de la commission de sécurité** : l'avis défavorable est dû à plusieurs points qu'il conviendra de régler.

3. **Travaux à prévoir** : évacuation des eaux pluviales devant l'entrée, les canalisations étant bouchées par des racines. Au bloc sanitaire : l'installation de tablettes pour les douches ; le changement des robinets des lavabos, de la faïence dans le bloc sanitaire (environ 100m²). Il faut également envisager la rénovation des bacs à vaisselle et des bacs à linge.

Dans les mobilhomes locatifs, il faut prévoir le remplacement des réfrigérateurs (au moins 3) et les pieds des terrasses à changer.

Dans le bâtiment d'accueil et le logement de fonction, il faut poursuivre la rénovation des huisseries.

Florence a établi une liste exhaustive de divers petits travaux d'entretien, à voir avec le personnel des services techniques.

4. **Garage mort** : L'un des locataires ne respecte pas le contrat (défaut de paiement, d'entretien et du nombre de jours d'occupation) ; un courrier devra être envoyé par la mairie pour résiliation de la convention de garage mort et enlèvement de la caravane.

5. **Tarifs 2016** : Ils seront fixés lors d'une prochaine réunion.

XIII. Taxe de séjour 2016

Le maire indique que, suite à la réforme de la taxe de séjour dont le décret d'application a été publié le 31 juillet dernier, il convient de modifier les tarifs suivants :

- taxe de séjour pour le camping de la Melette : 0.25€ par nuitée et par personne (taxe additionnelle départementale comprise) ;
- taxe de séjour pour tous les autres hébergements : maintenue à 0.50€ par nuitée et par personne (taxe additionnelle départementale comprise) ;
- exonérations : les mineurs de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs qui seront applicables au 1^{er} janvier 2016.

XIV. Rapport de la commission de l'urbanisme – Révision et transformation du POS en PLU

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente les raisons de l'élaboration du PLU. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1 - de reprendre et de finaliser la transformation du POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme), comme prévu dans la délibération du conseil municipal du 24 février 2003 ;

2 - que l'élaboration du PLU porte sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme ;

3 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du PLU,
- exposition et publication dans le bulletin municipal,
- réunion publique de concertation ;

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

4 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.123.7 à L.123.10 et R.123.16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

5 - de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU ;

6 - de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme ; ainsi que l'aide financière du conseil départemental ;

7 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont et seront inscrits aux budgets des exercices considérés.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à la Préfète de la Manche,
- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- au président du SMPC (syndicat mixte du Pays de Coutances) compétent en matière de schéma de cohérence territoriale
- à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre
- aux maires des communes limitrophes d'Agon-Coutainville, Gouville-sur-mer et Saint-Malo-de-la-Lande.

Conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

XV. Rapport de la commission de la communication

Valérie RENOUF donne lecture du rapport de la commission de la communication qui s'est réunie le , pour un entretien avec le directeur de l'agence AVANT ACTION concernant la refonte du site internet de la commune. Le coût serait de 2 000 €.

Après étude et présentation du devis, le conseil municipal décide de surseoir et charge Valérie RENOUF de reprendre contact avec l'agence afin d'éclaircir la proposition de prix et voir plus en détail l'organisation future pour la mise en place du site.

XVI. Fixation du prix de location du terrain communal de la Melette pour 2015

Le maire propose au conseil municipal de porter le loyer annuel de location du terrain communal de la Melette de 60 000€ à 62 000€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- rejette cette proposition par 11 voix contre, 6 pour et 1 abstention (Alain MARIE) ;
- maintient le montant du loyer des terrains communaux cadastrés AY 27, 29, 31, 33 et 35 au camping de la Melette à 60 000€ pour l'année 2015, montants inscrits en recette au budget primitif communal 2015 et en dépense au budget primitif du camping 2015.

XVII. Emprunt

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, présente la proposition de la société SFIL (société de financement local), pour un arbitrage vers taux fixe du contrat de prêt n°MON233501EUR. Il précise que le prêt est actuellement indexé sur Euribor 12 mois + 0.12%. La SFIL propose une conversion en taux fixe à 0.97% l'an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la SFIL.

XVIII. Questions diverses

1. Remerciements

Le maire donne lecture des lettres de remerciements des membres de la société de chasse de Blainville-sur-mer/Saint-Malo-de-la-Lande d'une part et de la MFR de Saint-Sauveur-Lendelin d'autre part, pour les subventions versées par la commune.

2. Mise en location du local communal place de la marine

Le maire rappelle au conseil municipal la fermeture de l'annexe de l'étude de maître Hélène ALLIX-GIRARD et la résiliation du bail de location du bâtiment communal place de la marine. Il demande au conseil municipal l'autorisation de remettre le dit local en location. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Indemnité de gardiennage de l'église

Le maire indique que, compte-tenu du départ de Pascal LANGEARD et de l'arrivée de Louis DESCHAMPS, il convient de modifier la délibération du 1^{er} juillet dernier concernant le versement de l'indemnité de gardiennage de l'année 2015. En effet, celle-ci doit être versée à Pascal LANGEARD du 1^{er} janvier au 31 août (soit 79.70€) et à Louis DESCHAMPS du 1^{er} septembre au 31 décembre (soit 39.85€). L'indemnité de 2014 est à payer entièrement à Pascal LANGEARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le maire du versement de l'indemnité de gardiennage de l'église comme indiqué ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

4. Tarif de restauration scolaire majoré pour les enfants scolarisés en CLIS résidant en dehors de la communauté de communes de Coutances

Le maire rappelle que le conseil municipal avait accepté, pour l'année scolaire 2014/2015, de prendre en charge une partie de la facture de restauration scolaire pour les enfants domiciliés à Blainville-sur-mer et scolarisés en classe de CLIS à Coutances. Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du CCAS de Coutances propose le renouvellement de cette participation pour l'année 2015/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de participer à hauteur de 1.25€ par repas pour les enfants domiciliés à Blainville-sur-mer et scolarisés en classe de CLIS à Coutances pour l'année 2015/2016 ;
- charge le maire d'effectuer les formalités et l'autorise à signer tous actes.

5. Annulation d'un titre de recettes

Le maire rappelle au conseil qu'un incendie a complètement détruit la cabane de madame Janine SCOLAN, construite sur le terrain communal du Banc du Nord. En conséquence, il convient d'annuler le titre de recettes n°69 émis le 10/06/15 pour la location annuelle du terrain, pour un montant de 951€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'annulation du titre de recettes susvisé.

6. Stade : changement des rideaux au club-house

Alain MARIE informe le conseil municipal de la nécessité de changer les rideaux du club-house du stade. Il présente au conseil municipal les modalités de ce changement, avec l'obligation d'une mise aux normes (tissu non feu). Il indique que le montant total de la facture s'élèverait à 203€ TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Convention avec le département de la Manche pour l'aménagement du carrefour entre la RD 144 et la rue Serpentine

Le maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a envoyé la convention de financement concernant l'aménagement du carrefour entre la RD 144 et la voie communale dit rue serpentine. Dans cette convention, il est indiqué que la commune de Blainville-sur-mer doit participer au financement des travaux, estimés à 17 000 € TTC, à hauteur de 50% du coût HT, soit 7 084€ environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à signer la convention et le charge d'effectuer toutes formalités nécessaires.

8. Prime annuelle de gardiennage du camping de la Melette

Christian MONTQUIT, président de la commission du camping, propose au conseil municipal de reconduire la prime annuelle de gardiennage du camping, d'un montant de 1 500 € nets, versée à madame Florence HALLEY.

Le conseil municipal accepte la proposition de Christian MONTQUIT à l'unanimité.

9. Affaires communautaires

Christian GOUX, vice-président du conseil communautaire, fait le point sur les problèmes survenus au sein de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande : problème de regroupement, problème de gouvernance, démission du président Yves MICHEL, élection d'un nouveau bureau. Cette question donne lieu à une discussion animée.

10. Informations diverses

a) Achat de la maison de M. et Mme Eugène COUBRUN

Le maire informe le conseil municipal du détail du total à payer pour l'acquisition de la maison de M. et Mme Eugène COUBRUN, s'élevant à 46 000 € :

- prix de vente de la maison : 40 000 €
- frais divers et taxes : 4 000€
- frais d'acte de vente : 2 000 €

b) Versement de la subvention du LEADER pour la restauration des vitraux

Le maire informe le conseil municipal du versement de la subvention LEADER de 9 225.82€ pour la restauration de vitraux de l'église.

c) Versement de la subvention DETR pour les travaux de restructuration de la mairie

Le maire informe le conseil municipal du versement de la deuxième part de la subvention d'Etat pour les travaux de restructuration de la mairie, d'un montant de 150 158.90€.

d) Annonce d'un début d'activité

Le maire donne lecture de la lettre de madame Annick SOLER informant le conseil municipal de l'ouverture d'un atelier de peinture sur bois, chemin de l'amour, à compter du 4 novembre prochain.

e) Cale de la plage sud

Le maire attire l'attention du conseil municipal sur l'écartement des joints de dilatation et suggère une étude technique. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une dégradation normale des bétons qu'il conviendra de traiter le moment venu.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 octobre 2015

f) Aménagement d'un lagon avec usine marémotrice

Le maire informe le conseil municipal d'un entretien avec le « responsable Europe » des projets d'implantation d'usines marémotrice. Ce dernier lui a présenté le projet qui va voir le jour en baie de Cardiff et lui a fait part d'un semblable projet entre Granville et Carteret.

g) Fleurissement

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué, communique au conseil municipal le palmarès blainvillais du fleurissement 2015.

h) Exposition Métiers d'Art

Charly SAUSSAYE présente l'exposition aux conseillers municipaux.

i) Pavillon bleu 2016

Le maire fait part au conseil municipal de l'appel à candidature pour la campagne Pavillon Bleu 2016. Il rappelle que les deux plages de Blainville-sur-mer ne remplissent pas les conditions requises pour une candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.